



arrêt longue maladie et congés payés

Par **evy46**, le **01/03/2009** à **19:10**

Bonjour,

Je dépends de la convention collective de l'animation (3246).

J'ai été en arrêt longue maladie pendant 2 ans (ce n'était ni une maladie professionnelle, ni un accident du travail).

Je viens de m'apercevoir que j'ai cumulé sur ma fiche de salaire 72 jours de congés payés. La comptable me dit que ce n'est pas une erreur car notre convention collective précise que si l'employé malade est indemnisé, il a droit à ses congés payés.

Or mon employeur a appelé la DDTE qui lui a dit que ces congés sont perdus.

Comment aurais-je pu les prendre puisque j'étais arrêtée et qu'en septembre à ma reprise je ne savais pas que j'y avais droit. J'avoue ne pas avoir épluché ma fiche de salaire.

Merci de me renseigner car je suis complètement perdue.

Cordialement.

Eve